

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 54/045/2008 – ÉFAI
28 novembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 325/08 (AFR 54/044/2008, 26 novembre 2008) – Détention au secret / Craintes de torture

SOUDAN

Osman Hummaida (h), 45 ans, défenseur des droits humains
Abdel Monim Elgak (h), 34 ans, défenseur des droits humains

Osman Hummaida a été libéré le 28 novembre à 0 h 30, après avoir été détenu au secret pendant trois jours par le Service de la sécurité nationale et du renseignement à Khartoum. Amnesty International croit savoir qu'il n'a pas été inculpé, mais il pourrait faire l'objet de poursuites dans les jours ou les semaines à venir.

Dans la soirée du 26 novembre, Abdel Monim Elgak a été remis en liberté après avoir été arrêté par le Service de la sécurité nationale et du renseignement le matin même. Bien qu'il ait été convoqué dans les locaux de ce service pour un autre interrogatoire le 27 novembre, il ne s'y est pas présenté car il était en mauvais santé et il semblerait qu'il ait été hospitalisé ce jour-là.

Osman Hummaida et Abdel Monim Elgak ont tous deux subi des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements pendant leur détention aux mains du Service de la sécurité nationale et du renseignement. D'après les informations dont dispose Amnesty International, ils ont été battus pendant leurs interrogatoires. Ils auraient également été soumis à la technique du « *waterboarding* » (simulacre de noyade), qui consiste à immobiliser un détenu sur le dos, la tête en arrière, puis à lui verser de l'eau sur le visage de manière à obstruer ses voies respiratoires.

Osman Hummaida, qui souffre d'hypertension et d'asthme, n'a pas été autorisé à consulter un médecin pendant sa détention. Ces deux hommes ont été coupés de tout contact avec le monde extérieur. Une demande de visite formulée par un membre de la famille d'Osman Hummaida a été rejetée. Selon certaines sources, les représentants de l'ambassade du Royaume-Uni se sont également vu interdire tout contact avec ce dernier, qui possède un passeport britannique, alors qu'ils lui fournissaient, ainsi qu'à ses proches, une assistance consulaire.

Amnesty International estime qu'Osman Hummaida et Abdel Monim Elgak ont été détenus uniquement parce qu'ils avaient exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et d'association, et plus précisément pour s'être engagés et avoir parlé ouvertement des problèmes relatifs aux droits humains au Soudan. Il s'agissait donc de prisonniers d'opinion.

Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes.